



Réception d'un "dernier avis avant demande en injonction à payer"

Par **Daniel**, le **12/07/2011** à **21:48**

Bonjour,
En septembre 2009, j'envoyais un recommandé avec accusé de réception, à mon opérateur internet Orange, afin de lui signaler que je mettais fin à mon abonnement.
Depuis cette date, j'ai eu des relances tout d'abord d'Orange, puis d'une société de recouvrement, puis d'huissiers, pour non paiement d'une somme de 150,52 euro.
Je ne sais à quoi correspond cette somme, car après questionnements auprès de mon ancien opérateur et vérification sur mes extraits de comptes, (je suis remonté jusqu'à janvier 2007, il n'y a pas le moindre défaut de paiement), je ne sais toujours pas.
J'ai reçu récemment ce "dernier avis avant demande en injonction à payer" d'une étude d'huissiers.
Que dois-je faire ?
Merci par avance pour vos conseils
Veuillez agréer mes sincères salutations
Daniel Halter

Par **mimi493**, le **12/07/2011** à **21:50**

Rien, c'est du bluff, la dette est prescrite.

Par **Daniel**, le **13/07/2011** à **20:48**

Merci beaucoup !